

# édito

## DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL ET ASSOCIATIONS

Sa mission de dialogue environnemental, FNE Ile-de-France l'assume depuis sa création, depuis plus de quarante ans. La fédération régionale est représentée dans plus d'une centaine de commissions régionales, départementales et locales, directement ou à travers ses associations adhérentes. Elle siège aux conseils d'administration des agences régionales en lien avec le thème environnemental (Airparif, Natureparif, Ordif, Bruitparif, ORS...) et occupe pour certaines un poste au Bureau. Elle porte ses convictions au CESER Ile-de-France. Elle s'exprime sur les nombreuses enquêtes publiques, débats publics, concertations...

Avec l'évolution des technologies, la démocratie participative via Internet à travers des plateformes est apparue. Elle permet au citoyen de participer directement – quand il s'exprime car les dossiers sont souvent compliqués pour le néophyte – et induit un foisonnement d'idées. Cependant, l'absence de témoin du dépôt de telle ou telle remarque, la disparition du contact physique et de la possibilité de se connaître, d'échanger ses coordonnées... interrogent. Tant qu'il s'agit d'orientations générales testées auprès du citoyen, pourquoi pas ? Mais sur un projet précis, délétère pour un cadre de vie, rien ne remplace l'organisation associative qui est une force de proposition mais aussi de lutte. On aura beau développer toutes ces nouvelles technologies de communication, rien ne remplacera l'esprit fédérateur associatif par la rencontre et le partage des aspects émotionnels d'un engagement pour une cause.

C'est pourquoi nous nous faisons l'écho dans le dossier de ce numéro de *Liaison* du travail quotidien mené dans nos fédérations départementales et leurs associations locales. Tous les sujets sont abordés, du plus modeste aux grands dossiers d'aménagement de la région. C'est dans le débat de chaque jour avec les citoyens que naît la légitimité du dialogue environnemental.

## SOMMAIRE



- 04 Vie associative**
- 05 Hauts-de-Seine**  
La Seine musicale sur l'île Seguin
- 06** La coulée verte en danger  
à la Défense Seine Arche
- 07 Val-d'Oise**  
Des multiplexes en série
- 08 Yvelines**  
Stand de tir en ligne de mire
- 09** Un nouveau pont sur la Seine à Achères
- 10 Seine-et-Marne**  
Le projet Terzéo à Villenoy
- 11 Dossier**  
FNE Ile-de-France s'invite  
aux assemblées générales (1)
- 15 Energie**  
Vagues de froid et alimentation électrique
- 16 Transports**  
On veut à nouveau terrasser Le Nôtre !
- 17 Forêts**  
Qui protégera les forêts de protection ?
- 18 MGP**  
Les associations s'inquiètent
- 19** Gentilly, les citoyens se mobilisent  
pour un îlot de verdure
- 20 Transports**  
Métro ligne 18
- 22 Economie**  
Les villages perdent leurs commerces ?  
Certains les réinventent aussi !
- 23 Vie Associative**
- 24 A lire**  
La communication environnementale



# LA COULÉE VERTE en danger À LA DÉFENSE SEINE ARCHE

*De l'Arche de La Défense à la Seine, la trame verte est composée d'espaces naturels et de continuités écologiques qui revêtent un intérêt régional et qui nécessitent une protection.*

À l'initiative de l'Établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche (EPADESA), la ZAC Seine Arche est mise en révision en vue de la densification de certains secteurs, dont celui de la coulée verte à créer. Le dossier de création présente, en effet, un projet de construction dense, en front bâti continu, coupant l'axe historique.

D'une emprise d'environ 5 hectares, le projet détruira le milieu naturel existant caractérisé par « une biodiversité globale intéressante à conforter et à développer par les parcs et espaces verts ; des habitats naturels coupés par des infrastructures et un travail à entreprendre pour les relier par des corridors biologiques ; un recensement de plusieurs espèces protégées dans les friches de l'échangeur A 86-A14. »

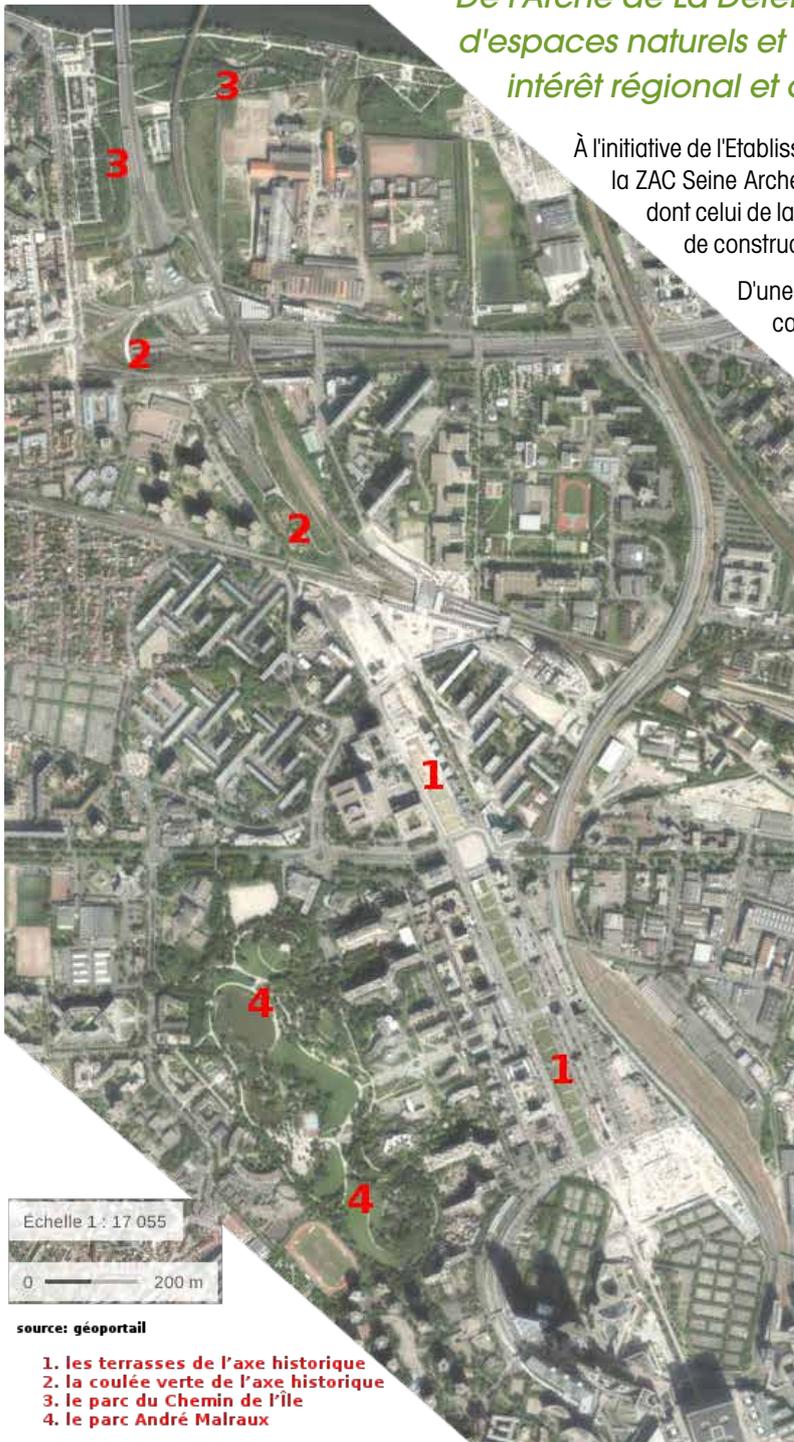
La stratégie de la « ville continue », adoptée aujourd'hui à la place de celle de « l'extension du parc », prévue lors de la réalisation du parc du Chemin de l'Île, met en danger la coulée verte.

L'orientation d'aménagement doit être redéfinie pour une meilleure insertion de la nature et pour inscrire, dans le programme des équipements publics, la réalisation de la coulée verte dans la continuité de l'« axe vert » des terrasses.

Ainsi prendrait place un projet conforme aux textes réglementaires « Grenelle » et à la doctrine ERC, éviter - réduire - compenser les impacts sur le milieu naturel de tout type de plan ou projet. Celle-ci est ignorée par le dossier de création de la ZAC.

Quelle autorité pourrait le signifier et le rappeler à l'EPADESA ?

**Bernard PERRAUDIN**  
Président de l'ACRI Liberté  
[acriliberte.free.fr](http://acriliberte.free.fr)



Echelle 1 : 17 055  
0 200 m

source: géoportail

1. les terrasses de l'axe historique
2. la coulée verte de l'axe historique
3. le parc du Chemin de l'Île
4. le parc André Malraux

## ACRI LIBERTÉ

Association d'animation,  
du cadre de vie, de recherche  
et d'information du quartier du Parc  
de Nanterre-la Défense

L'association, agréée d'éducation populaire et du cadre de vie, gère depuis 1977 les 300 m<sup>2</sup> de locaux collectifs résidentiels de la résidence Le Liberté, dans le quartier du Parc à Nanterre, la Défense Seine Arche. L'équilibre logements-bureaux, la préservation des parcs, l'extension du quartier d'affaires sur l'axe historique, la forme des urbanisations, l'impact des grands équipements tels que l'Arena, sont l'objet des actions de l'association qui, à chaque fois, les situe en amont des réalisations, au stade des initiatives publiques d'aménagement. Elle est soutenue dans ces objectifs d'harmonie du développement par Environnement 92.